Zeitschrift: Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen

Herausgeber: Association Internationale pour l'Histoire des Alpes

Band: 18 (2013)

Artikel: Querelle des évêques et des réguliers dans les Alpes du Nord au XVIIe siècle? : François de Sales face aux ordres religieux

Autor: Meyer, Frédéric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-583357

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Querelle des évêques et des réguliers dans les Alpes du Nord au XVIIe siècle?

François de Sales face aux ordres religieux

Frédéric Meyer

Zusammenfassung

Auseinandersetzung der Bischöfe und anderer Kirchenvertreter in den nördlichen Alpen des 17. Jahrhunderts? Franz von Sales und die Glaubensvorschriften

Franz von Sales, von 1602 bis 1622 Fürstbischof von Genf und, zusammen mit Johanna Franziska Frémyot, Baronin von Chanta, Gründer einer eigenen Ordensgemeinschaft, opponierte teils heftig gegen ältere Glaubensvorschriften in seiner Diözese Genf-Annecy, was einen Vergleich ermöglicht mit den Streitereien der Bischöfe und Kirchenvertreter Frankreichs. Die Korrespondenz des Bischofs und neuere Studien zeigen einen standhaften Franz von Sales, entfernt von einem devoten Humanismus, vor allem darum besorgt, die Macht des Bischofs zu stärken und gleichzeitig dem identitätsstiftenden Katholizismus der Savoyer Herrscherfamilie zu dienen. Franz von Sales erscheint dadurch als Diener der Dynastie und seinem Fürsten.

«Il n'est rien de meilleur que les bons religieux, rien de pire que les mauvais», écrivait François de Sales en 1604, à propos du diocèse de Genève, selon lui «le plus exposé au fléau des mauvaises figues».[1] Si, tour à tour l'écrivain spirituel, le directeur d'âmes, le fondateur de la Visitation ont fait l'objet d'études, son rôle d'évêque de Genève (plus exactement de Genève-Annecy) de 1602 à 1622 a moins attiré les chercheurs. À son époque, la question du rapport entre les évêques et les réguliers se posait dans tous les diocèses. Face à la multiplication dans les cités de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle des ordres religieux

réformés ou nouveaux, les prélats se sont montrés parfois enthousiastes, plus souvent prudents, devant ce qui pouvait apparaître comme une concurrence et poser des problèmes de contrôle. Le concile de Trente a dans sa XXVe session considéré l'exemption comme une déviance historique, rappelé aux évêques de visiter tous les monastères et les couvents, particulièrement féminins dont ils devaient garantir l'observance de la règle et régler les éventuels conflits. L'évêque a aussi la charge d'autoriser ou non dans son diocèse les missions des religieux, ainsi que d'examiner les prédicateurs et les confesseurs. Ce que l'on a appelé en France la «querelle des évêques et des réguliers» commence après le règne de François de Sales. Le P. Chesneau l'a fait débuter en 1625, l'année du règlement des réguliers discuté par l'Assemblée générale du clergé, mais le P. Broutin parle d'un «mal chronique» antérieur.[2] Les travaux récents sur la diffusion des réguliers aux premiers temps modernes et sur l'administration diocésaine ont montré l'apparition du problème dès les dernières années du XVIe siècle, même si en Bourgogne une majorité d'incidents a lieu entre 1620 et 1635.[3] La querelle déborde le cadre strictement français. Le duché de Savoie, à l'intérieur des États de Savoie-Piémont, est réputé «gallican», comme le Val d'Aoste et Nice, mais pas comme le Piémont. C'est dire que la pratique ecclésiastique y ressemble plus à celle de Paris que de Turin, que les décrets tridentins n'y sont acceptés qu'après accord du sénat de Chambéry.[4] Les conflits entre évêques et réguliers y furent rapidement nombreux. Par là, il paraît légitime d'étendre le concept de querelle des évêques et des réguliers aux diocèses savoyards.

Le vaste diocèse de Genève (492 paroisses malgré l'amputation due à la sécession genevoise), montagneux, situé sur le versant occidental des États de Savoie-Piémont, mais ayant depuis 1601 une partie en France avec le pays de Gex, aux portes de la capitale calviniste dont les bourgeois possèdent en Chablais ou en Faucigny de nombreux domaines, était réputé pauvre, avec une modeste mense épiscopale. Evêque réformateur, fondateur d'ordre lui-même (la Visitation en 1610, dont il ne sera pas question ici), François de Sales s'opposa parfois violemment aux ordres religieux anciens (bénédictins, chanoines réguliers), qu'il jugeait irréformables, en noircissant peut-être un tableau, trop repris par les historiens[5], qui mérite d'être nuancé. Il préféra soutenir leur remplacement par des ordres nés de la Réforme catholique (feuillants, barnabites, capucins), quitte à troubler la cohésion sociale de l'économie bénéficiale (les prieurés bénédictins sont à la disposition des familles de notables depuis des siècles). Sa correspondance permet d'éclairer ses relations avec le clergé régulier, mais aussi la société savoyarde, le duc de Savoie, le nonce pontifical à Turin, le pape

Fig. 1: *Nicolas Oudéard, François de Sales et les fondateurs d'ordres. Moûtiers (Savoie), cathédrale. Huile sur toile (250 × 180 cm), 1673. Photographie: J. Malbert-Curtil. Je remercie Madame Malbert-Curtil d'autoriser sa reproduction.*

à Rome. François de Sales n'était pas un adversaire des réguliers. Il était ami de l'évêque de Belley Jean-Pierre Camus, comme de son adversaire, le capucin Yves de Paris, considéré comme son disciple, qui mena la querelle contre les évêques de France.[6] Le jésuite Binet, qui répondit à l'Assemblée générale du clergé en 1625, loua les qualités épiscopales de François de Sales.[7]
Peut-on alors parler de «querelle des évêques et des réguliers» dans le diocèse de Genève avec François de Sales? Je voudrais revenir sur son attitude face aux réguliers de ce diocèse alpin, lui qui effectivement put avoir des mots très durs envers les religieux, mais qui les utilisa aussi dans sa pastorale. On peut se demander si sa posture était originale face à ses confrères français ou piémontais, dont l'esprit de corps était très puissant, tant les défis qu'il dut surmonter étaient ceux de son temps: insuffisance de moyens humains et financiers, contexte de guerre quasi-permanente, frontière de catholicité et opposition entre les rois de France Henri IV et Louis XIII et le duc de Savoie Charles-Emmanuel I.[8] Je traiterai successivement de l'image que François de Sales avait des réguliers de son diocèse au début de son épiscopat, puis j'analyserai son attitude à l'aune de celle des évêques ses contemporains, et enfin je poserai la question de l'ampleur des réseaux dont le saint évêque pouvait disposer, qui favorisaient, ou au contraire, limitaient sa capacité de réforme.

Le jugement de François de Sales sur les réguliers de son diocèse

On connait son constat très négatif dans sa visite *ad limina* de 1606, quatre ans après son élévation: «Il est surprenant de voir à quel point la discipline régulière est partout ruinée dans les abbayes et prieurés de ce diocèse (J'excepte les Chartreux et les Mendiants). Chez tous les autres, l'argent s'est changé en scorie et le vin a été mêlé d'eau, bien plus s'est transformé en venin. Aussi font-ils blasphémer les ennemis de Dieu, qui disent chaque jour: où est donc le Dieu de ces gens?»[9]
Ce ton peu charitable est le sien lorsqu'il dénonce une situation abusive. Le rapport, que son frère Jean-François apporte à Paul V, est une photographie détaillée de l'équipement clérical du diocèse (voir la carte des maisons religieuses). Il cite vingt-six établissements de réguliers, y compris l'abbaye d'Hautecombe, sur le lac du Bourget. Les moines et les moniales de l'ordre de saint Benoît ou de saint Bruno sont majoritaires à côté des Mendiants. C'est encore un semis d'ordres médiévaux et l'invasion dévote ne fait que

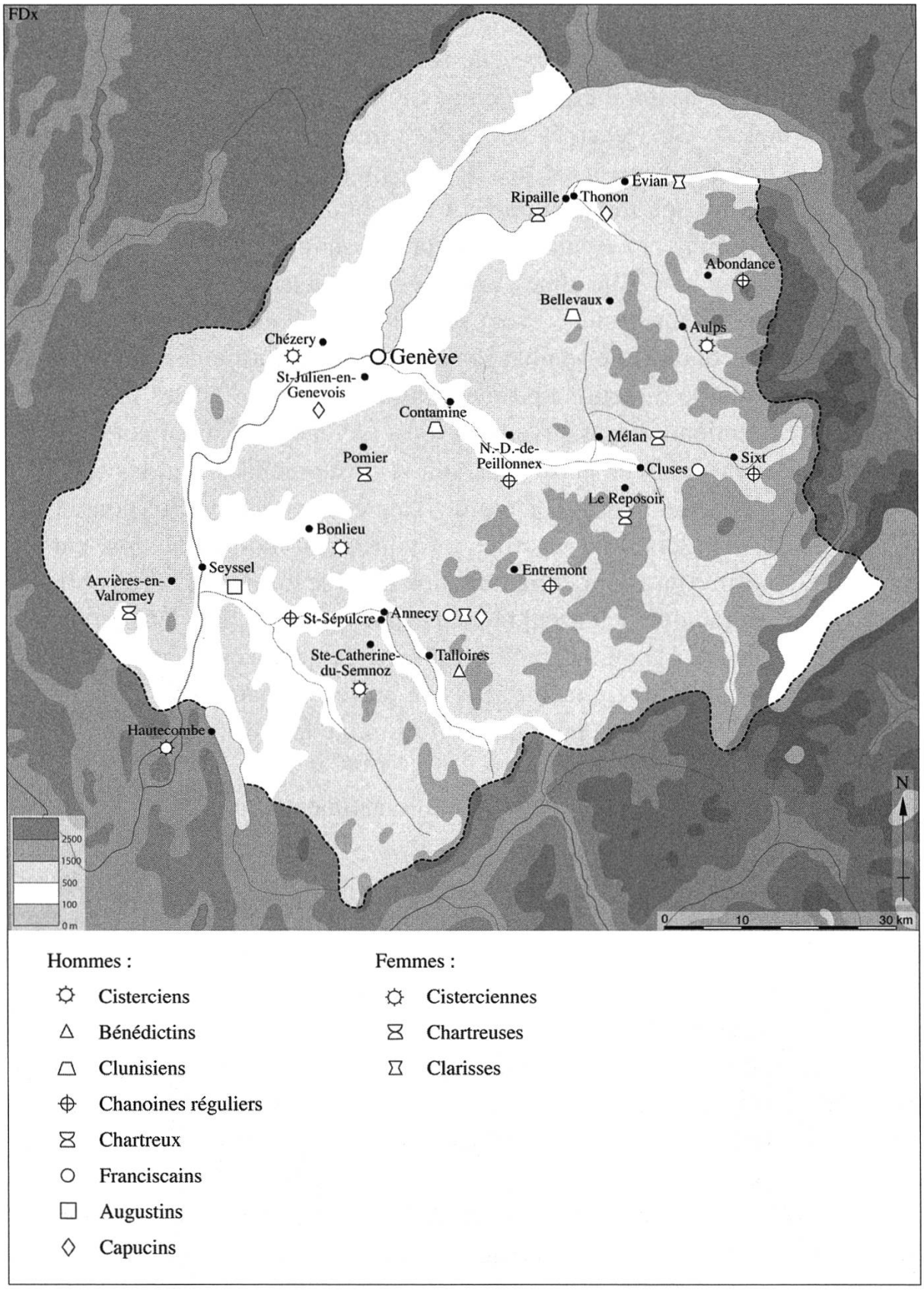

Fig. 2: *Les établissements des réguliers dans le diocèse de Genève-Annecy en 1606. Cartographie: F. Delrieux (Université de Savoie-Laboratoire LLS).*

débuter (avec trois couvents de capucins). Pour autant, on prend François de Sales en défaut. Il n'énumère que les maisons religieuses effectives; il oublie de citer les hospitaliers de Compessières, aux portes de Genève, et les grands carmes de Gex, chassés par la Réforme en 1536, qui ne reviennent qu'en 1618.[10] Son jugement est très lié à la situation du diocèse au début du XVIIe siècle. Sous son règne et après lui, les branches réformées des ordres anciens (chartreux, franciscains observants, dominicains, bernardines), les nouveautés féminines (visitandines, ursulines, annonciades), les clercs réguliers (barnabites, oratoriens, jésuites) vont se multiplier. Nous n'en sommes pas là en 1606 et son pessimisme semble sans limite. La peinture des moniales est accablante, faute de direction spirituelle ferme: «Les portes des monastères des sœurs cisterciennes sont ouvertes à tous, aux moniales pour sortir et aux hommes pour entrer. D'un autre côté, soit les cisterciennes, soit les clarisses manquent du secours que le concile de Trente, non sans y être poussé par l'Esprit saint, veut leur voir accordé: à savoir qu'au moins trois fois par an, leur soit donné un confesseur extraordinaire. Elles se trouvent en effet obligées de se confesser toujours à un seul et même confesseur, et il ne leur est jamais loisible de demander le ministère d'un autre; avec quel danger pour les âmes, je l'ignore; Dieu le sait. De même, elles ne présentent jamais les postulantes à l'évêque ou à son vicaire, pour que soit examiné leur désir d'embrasser les vœux de religion.»[11]

À propos des moines, on voit poindre le ressentiment contre la captation des dîmes des paroisses de montagne par les grandes abbayes: «À peu près toujours, les dîmes des lieux en question appartiennent à des abbés et à des monastères. Elles leur ont, en effet, été attribuées lorsque les greniers spirituels des monastères étaient pleins, débordant de l'un dans l'autre, et que les moines, tels des brebis fécondes, abondaient dans leurs sorties. Mais aujourd'hui, que généralement, comme cela a été dit plus haut, leurs successeurs n'ont conservé du moine que l'habit, ces pauvres habitants des montagnes crient comme des troupeaux sans pâturage: pourquoi donc ces gens-là se nourrissent-ils de notre lait, s'habillent-ils de notre laine, et ne paissent notre troupeau ni par eux ni par d'autres? Et ce qu'ils disent paraît juste.»[12]

Les monastères auxquels pense François de Sales sont situés loin d'Annecy, en moyenne montagne, sur un espace qu'il maîtrise moins bien que sa cité épiscopale, ou sur les rives du Léman. Sa vision peut en être faussée. Il n'est pas sûr que l'observance y était si menacée qu'il le dit. Les quatre grands prieurés conventuels (où se maintient la vie communautaire, qui ne sont pas des simples

bénéfices) du diocèse ont été étudiés récemment.[13] L'office de chœur est assuré, des aumônes offertes aux fidèles; le prieuré de Peillonnex est tenu en commende par un pieux personnage, Thomas Pobel (1547–1629), ancien évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui sacra François de Sales en 1602. François exagérait-il? Il faut bien comprendre ce qu'il veut: rétablir son autorité d'évêque sur la vie des religieuses, récupérer des dîmes et des bénéfices ecclésiastiques qui lui permettraient de mener à bien sa réforme du clergé et de l'encadrement des fidèles, en créant un séminaire diocésain par exemple. Les contemplatifs sont ses plus grands adversaires; il a pour les Mendiants, les clarisses et les chartreusines jugés satisfaisants, et les chanoines réguliers, amendables, beaucoup plus d'indulgence. Il apprécie leur capacité intellectuelle et spirituelle, et leur apostolat. En 1614, il fait intervenir Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, pour que les cordeliers savoyards puissent continuer à étudier à Paris, «car c'est l'honneur à l'estude de Paris d'estendre ses rameaux hors du royaume», et il transmet ses hommages aux régents savoyards du grand couvent cordelier de Paris qu'il avait fréquentés entre 1581 et 1588.[14]

François de Sales envisage des redéploiements de personnels, comme le ferait un DRH (Directeur des Ressources Humaines) dans une grande entreprise d'aujourd'hui.[15] Il le dit en 1606, sans trop y croire: «On peut remédier à ce mal, soit en envoyant des sujets meilleurs pris dans d'autres ordres, soit en faisant des visites annuelles en employant des moyens de coercition, soit enfin en remplaçant les religieux par des chanoines réguliers. Le premier remède est très facile, le troisième est très utile et, vu les besoins de cette province, serait excellent pour procurer la plus grande gloire de Dieu; le second est très difficile et très incertain, car ce qui s'obtient par la force est presque comme n'existant pas.»[16]

Il persiste dans cet état d'esprit dans un fragment de tableau du diocèse en 1614, où il évoque les chanoines réguliers sans «pointe» (de présence au chœur pour les offices), sans discipline, sans constitutions écrites, où il déclare ne pas faire confiance aux supérieurs de Cluny, Savigny ou Saint-Ruf (dont dépend l'abbaye d'Entremont) «qui ne savent pas même ce que c'est que réforme». Quelques années après, pour son rapport de visite *ad limina* de 1618, il durcit encore le ton, voulant remplacer les cisterciens par des feuillants, les chanoines réguliers par des clercs réguliers barnabites, ou mieux, par des chanoines séculiers.[17] Cette évolution tend à lui faire préférer de plus en plus le clergé séculier, dont les bénéfices rénovés pourraient devenir attrayants pour la noblesse et les docteurs de Savoie.[18] Il n'y a là rien de très original.

Les évêques lorrains à la même époque, comme lui sur une double frontière religieuse et politique, dénoncent les réguliers avec la même verve, liant absence de régularité et exemption. L'évêque de Verdun, Erric de Lorraine, salue la réforme des bénédictins de Saint-Vanne, qu'il soutient, mais comme François de Sales, ne peut pas encore compter sur les capucins et les jésuites.[19] François de Sales ne dénonce pas le système bénéficial, mais le fonctionnement des monastères qui hypothèque son pouvoir d'évêque.

François de Sales, un évêque tridentin

François de Sales veut d'abord restaurer son propre pouvoir épiscopal. Il s'y attelle dans toutes les directions, propose sans cesse de nouvelles solutions à ses correspondants, pour remplacer au maximum les réguliers par des séculiers, ou au moins les obliger à collaborer. Comme Charles Borromée, François de Sales a une haute idée de l'épiscopat, fondée sur la méditation, l'action, la rigueur morale. Antoine Godeau met cet aspect au cœur de l'expérience comparée des deux saints dans son *Éloge des évêques* (1665), en décrivant face aux réguliers un nouveau modèle de sainteté épiscopale, dont l'austérité de la vie de la famille domestique au palais était la vitrine.[20] François de Sales ne se met jamais à la place des réguliers, avec leur identité, leur tradition, leur règle. En 1603, il envisage des transferts ou des sécularisations, sans tenir compte de leurs spécificités, voulant transformer des chanoines réguliers en chanoines séculiers à Sixt, Peillonnex et au Saint Sépulcre d'Annecy: après tout, écrit-il, «ce sont des augustins, mais sans général, ni chapitre, ni visite, ni forme expresse de vœu, ni règle, ni constitutions».[21] Il avoue son indifférence à son aumônier Philippe de Quoex, dont le frère est pourtant prieur claustral à Talloires: «que Dieu soit servi par des religieux vestus de noir ou vestus de blanc, cela est indifférent».[22] Phrase terrible qui lui fait tenter en 1616 de remplacer les hospitaliers d'Annecy par des oratoriens et de transférer les biens des prieurés de Peillonnex au collège chapuisien d'Annecy.[23] Les «mutations d'ordre ou de congrégation», comme il dit, ne lui posent pas problème. Un siècle et demi après, vers 1750, on trouverait ça très anticlérical! Trois axes structurent sa réforme diocésaine en ce domaine: rétablir son autorité sur les moniales; donner la priorité aux ordres actifs sur les contemplatifs; préférer les chanoines séculiers aux chanoines réguliers. Quelques exemples de chacun de ces points suffiront.

Les chartreusines de Mélan ont «une vie assez digne de louange, sans garder exactement la clôture, mais cependant avec une clôture suffisante»; elles sortent «près du monastère pour se récréer dans des prés voisins», mais toujours en commun. Les femmes séculières peuvent entrer dans leur monastère, mais pas les hommes. Elles vont parfois visiter leurs proches parents. Très classiquement, il souhaite leur installation en ville, considérée comme plus sûre et plus décente[24], afin «qu'elles fussent mieux assistées spirituellement et qu'elles ne demeurassent pas exposées aux courses des ennemis de la foy ou de l'Estat, à l'insolence des voleurs et au désordre de tant de visites vaynes et dangereuses des parents et amis».[25] Il proposa aussi aux cisterciennes de Sainte-Catherine du Semnoz, ces religieuses aux champs «prisonnières misérables», de se transférer à Annecy, à celles de Bonlieu à Rumilly et, hors du diocèse de Genève, à celles du Betton à Saint-Jean-de-Maurienne ou à Montmélian. Même les «clarisses hors la ville» (des colettines) de Chambéry (en banlieue) devraient rejoindre le centre, où résident déjà d'autres clarisses (urbanistes). Le saint a des idées contradictoires sur les clarisses. En 1608, une «bonne fille» Mlle Clément a la vocation; il l'en dissuade vertement: «Je ne pense pas que son corps puisse porter les efforts de la forme de vie des religieuses de S. Claire, et d'ailleurs en Savoye où la pourrait-on mettre qu'elle ne fut pire qu'au siècle?»[26] Mais en 1614, il juge que les deux monastères d'Annecy et Evian «marchent fort bien» (sic).[27] François de Sales se fait une spécialité de la réforme des religieuses, même hors de son diocèse, parle au nom de l'ensemble des évêques de Savoie. Son rayonnement en Savoie-Piémont et en France le lui permet; il demande à Rome un «prélat réformateur» pour l'ensemble des religieuses (lui?).[28] En 1608, François de Sales avait visité sur ordre pontifical, en dépit de leur exemption, les clarisses d'Orbe et de Vevey (pays de Vaud), réfugiées à Evian en 1555. Pour avoir un confesseur extraordinaire trois fois par an ou lors des jubilés, comme le prévoit le concile de Trente, «ce qu'on ne fait jamais», dit-il, il faut leur permettre de s'adresser directement à l'évêque pour obtenir un confesseur.[29]

Pour François de Sales, les réguliers ne sont qu'un moyen pour la pastorale, dont on pourrait se passer quand la réforme épiscopale aura réussi et que le nombre des paroisses aura été augmenté. Les monastères financeront des missions en Chablais, avec les chevaliers de Saint-Maurice, patrons de très nombreuses paroisses.[30] Mendiants et religieux d'un côté, prêtres séculiers de l'autre coopéreront. Dès 1597, alors qu'il n'est que prévôt du chapitre cathédral d'Annecy, il souhaite appeler des capucins et des jésuites, «afin

qu'unis aux prêtres séculiers qui viendront, nous puissions livrer un vigoureux assaut à l'hérésie de ces petits pays».[31] Le nonce à Turin demandera aux provinciaux jésuites des pères en plus grand nombre, «et après on augmentera le nombre des prêtres séculiers».[32] François appréciait l'apostolat jésuite, qui formait «les enfants aux belles-lettres aussi bien qu'aux principes de la foi». Il aimait rapporter que deux jésuites et des prêtres séculiers (dont il ne dit pas le nombre) étaient allés missionner dans le bailliage de Gaillard, aux portes de Genève, «coup d'audace dont le succès égala l'à-propos» et qu'ils avaient fait 500 conversions! Pour le collège de Thonon, il pensa à eux, puis aux barnabites, puis aux oratoriens.[33] Ce qui l'intéresse, c'est le fruit spirituel de la prédication, de la mission, de la doctrine chrétienne, que pour l'instant seuls des réguliers de tous ordres peuvent apporter. Mais, sans qu'il y ait dans cette attitude un quelconque refus de la vie religieuse qu'il salue par ailleurs et proposa aux visitandines, il ne souhaite pas leur lâcher la bride dans son diocèse, il veut les associer au maximum aux prêtres séculiers.

L'engouement de François de Sales pour les chanoines séculiers au détriment des chanoines réguliers peut surprendre chez un évêque, tant dans de nombreux diocèses les relations furent difficiles entre prélats et chapitres. Elles s'expliquent par la même attitude. Les chanoines réguliers ne sont pour lui que des parasites et des dévoreurs de prébendes, qui de toute façon ne suivent pas la vie régulière, et que seul le port du froc différencie des séculiers. «Il faudrait mille prédicateurs pour restaurer ce qu'ils détruisent», écrivait-il à leur propos en 1599.[34] Il verrait bien les prieurés de Talloires, Contamine ou Entremont mués en collégiales. Il a déjà inclus dans ses visites pastorales selon «un droit antique, auquel ils obéissaient mal», les prieurés de Sixt et de Peillonnex, qui pourraient être soumis aux constitutions ordinaires des chanoines séculiers.[35] En fait, il se contenta d'y rétablir la vie régulière.[36] Il souhaite que dans Annecy chanoines et jésuites travaillent ensemble, les uns étant donc aussi utiles que les autres. Il profitait des mutations de bénéfices dans les prieurés et les abbayes rurales pour financer des prébendes théologales dans les chapitres de chanoines séculiers des villes du diocèse en supprimant des «prébendes laïques», détenues par des commendataires ou des petits officiers qui vivent hors du prieuré.[37] Il sait que les chanoines sont aussi des docteurs en droit ou en théologie, et que c'est parmi eux qu'il peut trouver ses collaborateurs principaux, grands vicaires et officiaux.[38]

Le réseau salésien

Pour défendre la primauté épiscopale dans son diocèse, François de Sales se montre pragmatique. Il doit compter avec le système bénéficial qui structure la vie de l'Église et les stratégies des clans. L. Châtellier insistait sur la place de la réciprocité entre le bénéficier et la société, et sur le rôle stabilisateur du bénéfice dans les familles.[39] François de Sales cherche à utiliser le système, pas à le supprimer. Il compose avec la grande puissance des patrons laïques, et avec la pratique de la résignation *in favorem*, comme lorsque le sacristain de Contamine cherche des prébendes pour son neveu.[40] Il ne se fait pas d'illusion: «quant aux abbayes ou prieurés, bien que riches, on ne peut rien en toucher du tout parce que ceux qui les tiennent, les tiennent bien, et que le plus souvent ces bénéfices sont rendus exsangues par suite des diverses pensions qui leur sont imposées», écrit-il au pape en 1606.[41] Dans le Chablais encore très hostile au catholicisme depuis les occupations bernoise et genevoise, il ne faut pas compter sur les aumônes pour financer les missions. Seule une contribution levée sur les bénéfices ecclésiastiques tenus par les «particuliers dans ce bailliage» permettrait de les défrayer. Il estime qu'un missionnaire coûte cent écus (les capucins marchent par deux et les jésuites se déplacent à cheval). L'évêque fait tout ce qu'il peut pour récupérer la gestion des cures[42], sans s'illusionner sur le rôle des notables. Le sénat de Chambéry traine à enregistrer les mains levées sur les bénéfices du Chablais, que le duc Charles-Emmanuel I a accordées en 1599. Les bourgeois de Thonon ont fait échouer l'installation des jésuites au collège, leur préférant des régents laïcs, et François de Sales dut être habile pour leur faire accepter les barnabites en 1616.[43]

D'où la nécessité d'obtenir l'appui de plus grands personnages. Il confie en 1621 la visite de l'abbaye d'Aulx à l'abbé de Tamié, François-Nicolas de Riddes, et au président du sénat de Chambéry, Guillaume de Joncieux, qui y ont «trouvé un si extrême scandale, qu'ils ne scavent plus qu'en dire». Pour introduire des oratoriens à Rumilly, il compte sur le sieur de Sonnaz, «jeune gentilhomme des plus scavants théologiens de son age», prieur commendataire de Chindrieux (sur le lac du Bourget, dépendant de Nantua, en Bugey) «dont le curé est mourant». Sonnaz va offrir le prieuré aux oratoriens, et lui-même prend l'habit à Talloires (en 1630) contre une pension de 200 livres.[44] De tels cas sont rares, sinon du côté de la baronne de Chantal. Le recteur des jésuites de Chambéry, Claude Le Maire, a été agressé physiquement en 1612 par le fils du baron de la Serraz à propos de la dévolution du prieuré du Bourget-du-lac au collège de

Chambéry. Le duc de Savoie Charles-Emmanuel exigea des excuses publiques, et François de Sales joua les médiateurs en y joignant ses prières.[45]
Ce n'est donc pas dans la noblesse locale que François de Sales sait pouvoir trouver des appuis, mais auprès des princes. Sa correspondance est remplie de lettres adressées à Turin, où il se montre fidèle serviteur de la dynastie, au duc Charles-Emmanuel I (1580–1630), à son fils le duc de Piémont et futur Victor-Amédée I; mais aussi à Rome aux papes Clément VIII (1592–1605) et Paul V (1605–1621), aux nonces pontificaux à Turin, Jules-César Riccardi et Paul Tolosa, au cardinal Anne de Péruse d'Escars de Givry (1542–1612), évêque de Lisieux puis de Metz. Malgré le gallicanisme savoyard, François de Sales joue pleinement la carte de la romanité, quitte à irriter les gallicans du sénat. Il en espère des moyens humains et financiers, mais aussi disciplinaires. Seuls les nonces ou le duc peuvent faire pression sur le général jésuite ou capucin pour obtenir des missionnaires, avant la création de la congrégation de la Propagation de la Foi (1622), faire reprendre des abbayes par les feuillants, obtenir des unions de bénéfices. Le pape peut libérer les clarisses de la desserte spirituelle des franciscains ou envoyer des pères carmes de la nouvelle congrégation missionnaire que Paul V envisageait en 1607.[46]
Pourtant, dans son approche des réguliers, François de Sales a connu de nombreux déboires, et son action paraît limitée en regard des efforts déployés. À Abondance, il réussit à installer les feuillants, l'ordre préféré de Charles-Emmanuel I, grâce non pas au soutien du duc, mais de Vespasien Aiazza, fils d'un sénateur de Turin, abbé commendataire, parent de l'évêque d'Asti.[47] Mais il échoua à Talloires, Aulps, Chézery et Hautecombe.[48] À sa mort en 1622, la réforme des chanoines réguliers de Sixt est encore à faire; à Abondance, des heurts opposent longtemps encore le curé (nommé par l'évêque) et les religieux. Les cisterciennes de Sainte-Catherine-du-Semnoz refusent de s'installer à Annecy. François de Sales se contente de favoriser, avec Tamié, les partisanes de la réforme qui partent fonder les Bernardines avec la Mère Louise de Ballon en 1622 à Rumilly, avec des constitutions inspirées de Cîteaux et de la Visitation. On est frappé, en particulier, par son incapacité à attirer les jésuites dans son diocèse. Il avait été leur élève à Paris, au collège de Clermont. Il se réjouit de leur retour dans le royaume de France en 1604. Dès 1599, comme prévôt, il souhaitait leur installation à Thonon, et le duc Charles-Emmanuel lui avait promis 12'000 écus pour racheter le prieuré de Saint-Hippolyte. Il avait des contacts étroits avec le provincial à Lyon, Jean Gentil (1551–1623) et le recteur du collège de Chambéry, Bernardin Castorie, pour obtenir des Pères

d'Avignon, ce qui est classique en Savoie.[49] Il demandait au duc d'écrire au général Claude Aquaviva pour fonder un collège à Thonon et reprendre celui d'Annecy. Il est possible que sa stratégie virulente ait été trop ambitieuse. Il se plaint des «embûches» (sic) des syndics de Thonon, qui refusent d'abandonner le prieuré de Saint-Hippolyte.[50] Ce n'est qu'après sa mort que les prieurés de La Roche, Megève, le Bourget-du-lac et Saint-Jean-de-la-Porte furent donnés à la Compagnie de Jésus, qui put ouvrir des «maisons de missions» à Aix (1624), Evian (1627) et La Roche (1628).[51] Mais le seul couvent jésuite en Savoie resta Chambéry (fondé en 1564 par le duc Emmanuel-Philibert). La question reste ouverte. Peut-être la dépendance de Chambéry de la province française de Lyon autant que la pauvreté intrinsèque de la Savoie ou les difficultés du siècle (guerres, fiscalité croissante, occupations françaises, pestes, etc.) empêchèrent-elles le développement de la Compagnie, malgré son succès rapide auprès des élites.

Le parallèle avec la situation lorraine, comme la Savoie «pays d'entre-deux» situé sur la «Dorsale catholique», où l'influence jésuite fut considérable, est éclairant. Il n'y a pas en Savoie l'équivalent de l'université de Pont-à-Mousson, solidement tenue par la Compagnie. Surtout, ce n'est pas le cardinal Charles de Lorraine (1525–1574) qui le veut. Malgré sa réputation de sainteté et son rayonnement, François de Sales ne fut pas cardinal, et d'ailleurs bien peu de prélats des États de Savoie-Piémont accédèrent à la pourpre.[52] Son poids à Turin et Rome resta secondaire, à côté du cardinal Maurice de Savoie (1593–1657), ou même des clercs diplomates du duc, comme Anastase Germonio, archevêque de Tarentaise (1608–1627) à Madrid, ou Alessandro Scaglia, abbé de Staffarde, à Paris entre 1614 et 1619.[53] La correspondance un peu frénétique du saint savoyard avec la famille ducale ne doit pas nous abuser: son influence resta limitée. Il était aussi jugé un peu trop français aux yeux du suspicieux Charles-Emmanuel: en pleine guerre, en 1616, l'évêque de Genève dut justifier de sa fidélité après avoir reçu ses confrères de Lyon et de Bourges.[54]

Peut-on alors dire que l'on assiste à une querelle des réguliers dans le diocèse de Genève au temps de François de Sales? Probablement pas si on compare avec la France, mais les circonstances et les structures du clergé ne sont pas identiques. Le clergé de Savoie-Piémont ne dispose pas de la tribune qu'est l'Assemblée du clergé en France, et dans le diocèse de Genève même les réguliers ne présentent pas un front unique face à l'évêque. Ici, rien à voir avec la plainte que des religieux de divers ordres portèrent collectivement contre Jean-Pierre Camus, dans le diocèse voisin de Belley en 1635.[55] François de Sales semble agir de

son seul chef, ce qui est faux. Il veut très classiquement des réguliers réformés et observants, mais soumis aux évêques, comme son prédécesseur Claude de Granier (1578–1602) et conformément à la politique identitaire catholique de Charles-Emmanuel. Il ne veut pas leur laisser l'exclusivité de l'apostolat et ne les accepte qu'à condition d'une collaboration de tous les instants avec les séculiers. D'où parfois des hésitations, un durcissement de ton du début à la fin de son règne, qui tranchent avec sa douceur légendaire. Mais ses paroles sont souvent plus dures que ses actes (il n'effectue pas de fermeture de maisons).
On aimerait entendre la voix des réguliers. Ils ont plutôt vénéré sa mémoire après sa mort. À la fin de son histoire des missions des capucins dans les États de Savoie, rédigée vers 1650, Charles de Genève consacre trente-cinq pages à la piété des évêques de Genève. François de Sales y est présenté comme un «thrésor de vertu, miroir de saincteté et un modèle accomply des vray pasteurs évangéliques», ses «trois pylotis ou colomnes inébranlables».[56] C'était de bonne politique que de chercher un renfort au modèle régulier.[57] Un curieux tableau intitulé *François de Sales et les fondateurs d'ordres* conservé à la cathédrale de Moûtiers le représente avec cinq autres fondateurs d'ordre (Ignace de Loyola, Antoine-Marie Zaccaria, fondateur des barnabites, François de Paule, François et Claire d'Assise).[58] Un contexte spirituel et politique particulier en France ou en Savoie, entre «invasion dévote», gallicanisme et querelle des réguliers, a pu favoriser ce rapprochement. François de Sales apparaitrait comme le modèle des évêques consensuels pendant la querelle des évêques et des réguliers, alliant fermeté et dialogue.

Notes

1 F. de Sales, *Œuvres*, Annecy1902, t. XII, pp. 371–374. Lettre à Clément VIII du 27 octobre 1604. L'allusion aux figues renvoie à Jérémie, 24–3.
2 C. Chesneau, *Le P. Yves de Paris et son temps (1590–1678)*, Meaux 1946, t. 1: «La querelle des évêques et des réguliers (1630–1638)» et t. 2: «L'apologétique»; P. Broutin, *La réforme pastorale en France au XVIIe siècle*, Paris 1956, t. 2: «La querelle des évêques et des réguliers», pp. 507–527.
3 D. Dinet, «Evêques et réguliers: contestations réciproques à l'époque moderne», in: B. Barbiche, J.-P. Poussou, A. Tallon (sous la dir. de), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, Paris 2005, pp. 697–714.
4 A. Erba, *La Chiesa sabauda tra Cinque e Seicento. Ortodossia tridentina, gallicanesimo savoiardo e assolutismo ducale (1580–1630)*, Rome 1979.
5 R. Devos parle de «L'impossible réforme monastique», in: R. Devos, B. Grosperrin, *La Savoie de la Réforme à la Révolution,* Rennes 1985, p. 302.
6 J.-E. d'Angers (C. Chesneau), *L'Humanisme chrétien au XVIIe siècle: saint François de Sales et Yves de Paris*, La Haye 1970.

7 E. Binet, *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux. Pour les supérieurs des religions*, Paris 1636. Le dernier chapitre est consacré à François de Sales, pp. 268–313: «L'idée d'un bon supérieur en la personne du Bienheureux M. de Genève».
8 S. Gal, *Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice*, Paris 2012.
9 Sales (voir note 1), t. XXIII, 1928, pp. 325–326. (Visite *ad limina*, novembre 1606, pp. 311–334).
10 Sales (voir note 1), t. XV, 1908, p. 316.
11 *Ibid.*, pp. 326–328.
12 *Ibid.*, p. 328.
13 Q. Bouziat, *La place des prieurés conventuels dans la vie économique, politique et religieuse du diocèse de Genève-Annecy aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, thèse Université de Lyon 2, 2012. Il s'agit de Talloires (bénédictin, dépendant de Savigny, au diocèse de Lyon); Bellevaux-en-Bauges et Contamine-sur-Arve (dépendants de Cluny) et Peillonnex (chanoines réguliers augustins).
14 Sales (voir note 1), t. XVI, 1910, pp. 265–266. Lettre à Pierre Fenouillet. 1614.
15 Problématique du mémoire de M. Bauer, *La gouvernance d'un territoire ecclésiastique. Le cas d'un prince-évêque, François de Sales*, M2 d'Histoire Université de Savoie (Chambéry), 2009.
16 Sales (voir note 1), t. XXIII, 1928, p. 326.
17 *Ibid.*, pp. 383–388.
18 *Ibid.*, p. 385.
19 M. Venard, «Les rapports de visite *ad limina* des évêques de Lorraine (1585–1620)», *Revue d'histoire de l'Église de France (R. H. E. F.)*, 1989, t. LXXV, pp. 61–75.
20 A. Godeau, *Éloge des evesques qui dans tous les siècles de l'Église ont fleury en doctrine et en saincteté*, Paris 1665; F. Meyer, «Le modèle borroméen en France au XVIIe siècle. Antoine Godeau et la sainte rigueur épiscopale», *Studia Borromaica. Saggi e documenti di storia religiosa e civile della prima età moderna*, 25, 2011, pp. 355–370.
21 Sales (voir note 1), t. XII, 1902, pp. 239–243. Lettre au nonce apostolique à Turin, Paul Tolosa, évêque de Bovino. Fin 1603.
22 Sales (voir note 1), t. XVI, 1910, pp. 113–117. Lettre d'Annecy, mi-décembre 1613.
23 Sales (voir note 1), t. XXIV, 1929, pp. 510–513. Mémoire au duc de Piémont Victor-Amédée. Annecy, 6 septembre 1616.
24 Sales (voir note 1), t. XXIII, 1928, p. 387. État du diocèse en 1614.
25 Sales (voir note 1), t. XXIV, 1929, p. 513. Mémoire au duc de Piémont Victor-Amédée du 12 août 1616.
26 Sales (voir note 1), t. XIV, 1906, pp. 73–74. Lettre au provincial jésuite Nicolas Polliens, à Chambéry; Annecy, 1er octobre 1608.
27 Sales (voir note 1), t. XXIII, 1928, p. 387. État du diocèse en 1614.
28 Comme l'évêque de Clermont François de la Rochefoucauld le fut en 1622: J. Bergin, *Cardinal de La Rochefoucauld. Leadership and Reform in the French Church*, New-Haven/Londres 1987.
29 Sales (voir note 1), t. XXIV, 1929, pp. 500–502. Mémoire à la Congrégation des réguliers de Rome. Mai 1613.
30 Sales (voir note 1), t. XIII, 1904, pp. 43–45. Lettre à Charles d'Albigny; Annecy, avril–mai 1605.
31 Sales (voir note 1), t. XI, 1900, p. 237. Lettre au nonce Jules-César Riccardi, archevêque de Bari; 21 février 1597.
32 Sales (voir note 1), t. XI, 1900, p. 261. Lettre au nonce Jules-César Riccardi; Thonon, 25 mars 1597.
33 Sales (voir note 1), t. XII, 1902; lettre à Clément VIII, Ville-en-Sallaz, mi-juillet 1601. Et t. XVII, 1911, pp. 45–48 et t. XX, 1918, pp. 140–141. Lettres au prince de Piémont Victor-Amédée. Thonon, 3 septembre 1615 et Annecy, 31 août 1621.
34 Sales (voir note 1), t. XXII, 1925, pp. 223–232. Mémoire au nonce Riccardi; Annecy, 15 novembre 1599.

35 Sales (voir note 1), t. XII, 1902, pp. 239–243; Lettre au nonce apostolique Paul Tolosa; fin 1603. Et t. XXIII, 1928, p. 386; État du diocèse en 1614.

36 Sales (voir note 1), t. XXIV, 1929, pp. 454–465. *Décrets pour le rétablissement de la discipline régulière dans le pieux et vénérable monastère de Sixt...*, 15 septembre 1618 (rétablissement du noviciat, obéissance au prieur, 12 prébendes, etc.)

37 Sales (voir note 1), t. XXII, 1925, pp. 202–215. Mémoire au nonce Jules-César Riccardi; Turin, fin avril 1599. Sur les prébendes laïques: Bouziat (voir note 13), t. 1, pp. 436–437 (portier, garde-bois, porte-croix, etc.).

38 F. Meyer, *La Maison de l'évêque. Familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie-Bugey-Lyonnais-Dauphiné-Comtat Venaissin) de la fin du XVIe à la fin du XVIIIe siècle*, Paris 2008, pp. 273–290.

39 L. Châtellier, «Société et bénéfices ecclésiastiques. Le cas alsacien (1670–1730)», *Revue Historique*, 495, juillet–septembre 1970, pp. 75–98.

40 Sales (voir note 1), t. XIX, 1914, pp. 230–231. Lettre au duc Charles-Emmanuel I; Annecy, 2 juin 1620.

41 Sales (voir note 1), t. XXIII, 1928, p. 323. Visite *ad limina* de 1606.

42 Sales (voir note 1), t. XI, 1900, pp. 237 et 261. Lettres au nonce J.-C. Riccardi; Thonon, 21 février et 25 mars 1597.

43 Sales (voir note 1), t. XXII, 1925, pp. 218–222: Requête au duc Charles-Emmanuel I; Turin, vers le 15 mai 1599. Et t. XVII, 1911, pp. 45–48. Lettre au prince de Piémont Victor-Amédée, Thonon, 3 septembre 1615.

44 Sales (voir note 1), t. XX, 1918, pp. 103–105: Lettres au prince de Piémont Victor-Amédée, Annecy, 12 juin 1621 et pp. 140–141, Annecy, 31 août 1621.

45 Sales (voir note 1), t. XV, 1908, pp. 208–209. Lettre à Claude de Quoex; Chambéry, vers le 20 avril 1612.

46 *Ibid.*, p. 383, note 2.

47 P. Cozzo, «La città, il vescovo, il santo. Politica e religione ad Asti fra Cinque e Seicento», in: *Asti in età moderna. Contributi per una storia della città e del territorio (secc. XVI–XIX)*, Asti 2003, pp. 16–30.

48 B. Pierre, *La bure et le sceptre. La congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers (vers 1560–vers 1660)*, Paris 2006, pp. 231 et 326–328.

49 Sales (voir note 1), t. XII, 1902, p. 26: lettre au nonce J.-C. Riccardi; Thonon, 23 septembre 1599; p. 253: lettre à Antoine des Hayes; Annecy, 16 janvier 1604.

50 *Ibid.*, lettres au duc Charles-Emmanuel I: pp. 436–437, Thonon, 14 septembre 1601 et p. 426: Ville-en-Sallaz, 30 juillet 1601.

51 B. Dompnier, «L'activité missionnaire des jésuites de la province de Lyon dans la première moitié du XVIIe siècle. Essai d'analyse des *catalogi*», *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge–Temps modernes*, 97, 2, 1985, pp. 941–959.

52 P. Merlin, «I cardinali sabaudi nell'Età di Emanuele Filiberto (1559–1580)», in: G. Signorotto, M. A. Visceglia (sous la dir. de), *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento. ‹Teatro› della politica europea*, Rome 1998, pp. 299–321. P. Cozzo, «In seconda file. La presenza sabauda nella Roma pontificia della prima età moderna», in: P. Bianchi (sous la dir. de), *Il Piemonte come eccezione? Riflessioni sulla ‹Piedmontese exception›*, Turin 2008, pp. 141–159. On compte trois cardinaux sous Emmanuel-Philibert, deux sous Charles-Emmanuel I et trois au XVIIe siècle.

53 Cozzo (voir note 52), pp. 147–148.

54 Gal (voir note 8), p. 403: le duc se plaint de ne pas recevoir d'aide de son allié français dans sa guerre contre l'Espagne.

55 M. Juilleron, «La plainte des religieux au roi contre J.-P. Camus en janvier 1635», *Le Bugey*, Belley 1967, pp. 95–127.

56 Charles de Genève, *Les Trophées sacrés ou missions des capucins en Savoie, dans l'Ain, la Suisse romande et la vallée d'Aoste à la fin du XVIe et au XVIIe siècle*, Lausanne 1976, t. 3, p. 125.

57 F. Meyer, «D'un François à l'autre: le culte de François de Sales chez les franciscains au début du XVIIe siècle», in: F. Meyer, L. Viallet (sous la dir. de), *Le silence du cloître, l'exemple des saints, XIVe–XVIIe siècles*, Clermont-Ferrand 2011, pp. 329–344.

58 Nicolas Oudéard, 1673. Moûtiers (Savoie), cathédrale. Huile sur toile (250x180 cm). Le tableau aurait été commandé par l'évêque Milliet de Challes. J. Malbert-Curtil, *Mémoire et patrimoine. Les représentations de saint François de Sales dans les églises et chapelles des pays de Savoie (1594–1965)*, thèse Grenoble 2, 2009, t. 2, p. 420. N. S 36 de son inventaire.